

Formulaire d'inscription Journée Remise en selle moto : Samedi 13 avril 2024

Je soussigné(e) Madame / Monsieur Nom : Prénom :
Adresse : CP : Ville :
Email :@..... Tel :

SESSION PISTE LE SAMEDI 13 AVRIL 2024

- 14H00 16H00
- 18H00 Balade Moto

Cocher le / les horaires souhaitent (sous réserve de place disponible)

❖ Présentation

La journée moto remise en selle se déroulera à la piste moto de l'**Auto Ecole Thil** à Manom le samedi 13 avril 2024. Cette opération vise d'une part à améliorer la sécurité des conducteurs et d'autre part à sensibiliser les motards et leurs passagers aux risques inhérents à la pratique de cette activité. Cette journée fait partie du plan départemental d'action et de sécurité routière de la Préfecture de Moselle.

❖ Participation financière

Une contribution de minimum 30 € est demandée pour participer à la journée de remise en selle moto. Elle sera à verser directement à l'association APESAC soit par virement ou par chèque, via le formulaire ou sur le site internet. Si pour des raisons techniques ou administratives un participant ne pouvait prendre part à cette journée, la participation ne lui sera pas remboursée. Quelles que soient les conditions météorologiques la journée remise en selle sera maintenue. La totalité des sommes récoltées sera entièrement reversée à l'association APESAC, qui est une association d'aide aux parents d'enfants souffrant du syndrome de l'anticonvulsivant.

❖ Organisation

2 sessions sur piste d'une durée de 2H00 chacune seront organisées le samedi 13 avril 2024 (14h, 16h00) avec 6 à 8 motards afin d'assurer un suivi personnalisé. Chaque session comprendra des ateliers sur les techniques base de la pratique moto sur piste (freinage, équilibre, évitement). Puis il y aura une mise en pratique sur la route avec une sensibilisation aux trajectoires de sécurité et à la circulation en groupe. A 18H00 une balade avec une sensibilisation en respectant la charte de bonne conduite.

❖ Sécurité et Assurance

Une tenue adaptée est exigée. Chaque participant devra avoir une moto en règle et en bon état de marche ainsi que le plein de carburant. Chaque participant devra par ailleurs vérifier que son assurance couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, tant pour des dommages causés aux tiers que pour des dommages qu'il pourrait subir, aussi bien que sur le plan matériel que corporel.

Date et lieu

Signature

Date et lieu

Signature